

Le 26 avril 2023, convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour la séance du 02 mai 2023 à vingt heures.

Le Maire,



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTORY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RASPEAU, Maire,

**Etaient présents :** Mmes et MM. Claudette ARJO, Sabine DIGNAT, Evelyne MOURLAN, Marie-Hélène ROUX, Sandrine CAMBRIEL, Laetitia LESCURE, David GARDELLE, Matthieu NAVARRO, Christian DAMBRUN, Louis CAHUZAC, Damien GARCIA, Yves DEDIEU, Gérard FERRE, Pascal LE PIETEC.

**Etaient absents excusés :**

Monsieur David GARDELLE a été élu secrétaire de la séance.

### **DELIBERATION RENOVATION DES POINTS LUMINEUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTIER DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME LED++.**

Le Maire informe le conseil municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 74 points lumineux de la liste jointe en annexe dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ».

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public de style assurant ainsi une économie d'énergie de 85%.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	4 902€/an
Factures d'électricité	6 814€/an	1 231€/an
<b>Total des dépenses</b>	<b>6 814€/an</b>	<b>6 133€/an</b>

Les futures factures d'électricité de ces points lumineux ne représenteraient alors qu'une faible part des dépenses atténuant ainsi considérablement les hausses du prix de l'électricité pouvant intervenir dans les années à venir.

A l'issue des premières commandes relatives à ce programme, le SDEHG a obtenu des prix particulièrement compétitifs pour la fourniture et pose des appareils d'éclairage public.

Lors de sa réunion du 21 juillet dernier, le Bureau du SDEHG a donc décidé de faire bénéficier les communes des gains obtenus sur ces prix.

De ce fait, l'annuité théorique de 4 901 € serait limitée à 3 672 €, conduisant à une économie de 28% sur les dépenses liées à la fourniture d'électricité des points lumineux rénovés au lieu des 10% annoncés.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de rénovation proposé par le SDEHG et décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.

**DELIBERATION RENOVATION DES POINTS LUMINEUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE STYLE DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME LED++.**

Le Maire informe le conseil municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 55 points lumineux de la liste jointe en annexe dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ».

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie d'énergie de 85%.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	5 195€/an
Factures d'électricité	7 244€/an	1 325€/an
<b>Total des dépenses</b>	<b>7 244€/an</b>	<b>6 520€/an</b>

Les futures factures d'électricité de ces points lumineux ne représenteraient alors qu'une faible part des dépenses atténuant ainsi considérablement les hausses du prix de l'électricité pouvant intervenir dans les années à venir.

A l'issue des premières commandes relatives à ce programme, le SDEHG a obtenu des prix particulièrement compétitifs pour la fourniture et pose des appareils d'éclairage public.

Lors de sa réunion du 21 juillet dernier, le Bureau du SDEHG a donc décidé de faire bénéficier les communes des gains obtenus sur ces prix.

De ce fait, l'annuité théorique de 5 194 € serait limitée à 2 476 €, conduisant à une économie de 47% sur les dépenses liées à la fourniture d'électricité des points lumineux rénovés au lieu des 10% annoncés.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de rénovation proposé par le SDEHG et décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.

## **DELIBERATION AUGMENTATION DES DROITS DE PLACE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'augmenter les droits de place à compter du 01 juillet 2023 :

Tickets jaunes, abonnement, 10 m :

Anciens tarifs 20 euros

Nouveaux tarifs 30 euros

Tickets verts, étalage :

Anciens tarifs 02 euros

Nouveaux tarifs 03 euros

Tickets bleus étalage + de 10 m :

Anciens tarifs 20 euros

Nouveaux tarifs 30 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces augmentations.

## **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un virement de crédit pour équilibrer le budget

Objet : **Virements de crédits**

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits</b>	<b>Augmentation sur crédits</b>
D 615221 : Entretien, réparations bâtiments publics	1 000.00 €	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	1 000.00 €	
D 7391112 : Dégrèv. Taxe habit / logement vacants		1 000.00 €
TOTAL D014 : Atténuation de produits		1 000.00 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la parution du bulletin annuel le Saint-Mart' : point sur son contenu et distribution fin juin.

Monsieur David GARDELLE donne au Conseil Municipal le compte-rendu de la visite organisée ce jour avec le SDIS, la DDT et l'ONF pour le projet de DFCI sur la partie Nord de la commune – Zone de Cap de Pin.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité de Jumelage Auzas/ Bulgan a sollicité la commune pour une subvention afin de gérer les échanges de collégiens entre le collège de Salies du Salat et la Mongolie. En contrepartie, un diaporama sera organisé le 10 juin sur la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat a voté pour la réhabilitation des portes et du mur de soutènement du pont une aide de 127 332 euros (DETR) et pour le cheminement piétonnier de l'avenue Saint-Martin Latrille une aide de 69 538 euros (DETR)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion se tiendra le 25 mai à 18 heures avec les riverains du chemin de la Loubère pour le projet de lotissement avec le Maître d'œuvre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et l'Association Française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques la mise en place d'un service d'exercices de gestion de crise nommés « Prépa'Risk » pour permettre aux communes et EPCI de gérer d'éventuelles catastrophes.

Monsieur Le Pietec informe le Conseil Municipal que les grilles de protection de la Piéta seront installées prochainement et la Piéta sera installée le 08 juin.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la Cérémonie du 08 mai à 11 heures 45.

La séance est levée à 21h40. Le prochain CM se tiendra le 05 juin à 20h00.

**Le Maire,**



**Raoul RASPEAU**



**Le Secrétaire,**

**David GARDELLE**